

## "COLLEGE AU CINEMA EN ALSACE"

### **Pourquoi ?**

Développer une politique de sensibilisation et d'éveil artistique du jeune public en adhérant à l'opération nationale d'éducation à l'image "Collège au Cinéma", destinée à former le regard des collégiens aux œuvres remarquables du 7<sup>ème</sup> Art, mise en œuvre à l'initiative du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec le Centre National de la Cinématographie.

### **Pour qui ?**

Les collèges d'Alsace.

### **Pour quelles opérations ?**

Projections de 6 films durant l'année scolaire (3 par niveau, 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>) en version originale, dans des salles de cinéma après étude de l'œuvre avec un enseignant volontaire formé à cet effet, avec l'appui de documents pédagogiques créés et financés par le Centre National de la Cinématographie. Les collèges inscrits dans le dispositif s'engagent à respecter son cahier des charges.

### **Combien ?**

Prise en charge du coût total du billet d'entrée, soit 2,50 €, hors toute dépense liée aux frais de transport.

### **Comment ?**

La Collectivité verse une dotation à l'association Le Récit, qui met en œuvre et coordonne le dispositif. L'association rembourse ensuite les cinémas dans la limite du nombre d'élèves impartis à chaque établissement.

### **Contact :**

Pôle Création - diffusion et pratiques artistiques

Stéphanie BUND Tél : 03 89 22 90 15

[bund@haut-rhin.fr](mailto:bund@haut-rhin.fr)